

RÉSOLUTION N° 559

**RAPPORT SUR LA COLLABORATION DE L’IICA AVEC LE GROUPE CONSULTATIF
POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE (CGIAR)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 593 (12), « Rapport sur la collaboration de l’IICA avec le CGIAR »,

CONSIDÉRANT :

Que le CGIAR a été établi avec la mission de contribuer à réduire la pauvreté et la faim, améliorer la santé humaine et la nutrition et renforcer la capacité d’adaptation des écosystèmes en favorisant la recherche agricole internationale de pointe, le partenariat et le leadership;

Que le CGIAR est un partenariat mondial de 15 centres internationaux œuvrant dans la recherche pour le développement durable de l’agriculture, dont les activités sont financées par des gouvernements de pays en développement et de pays industrialisés, des fondations et des organisations internationales;

Que quatre des centres internationaux exercent leurs activités dans le Continent, à savoir l’Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Centre international d’amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), le Centre international d’agriculture tropicale (CIAT) et le Centre international de la pomme de terre (CIP), et que leurs directeurs généraux ont tenu avec le Directeur général de l’IICA une réunion de travail le 25 août 2011;

Que le CGIAR travaille dans plus de 200 endroits à travers le monde, par l’intermédiaire d’un réseau qui réunit des milliers d’associés à tous les niveaux, œuvrant dans les domaines de l’agriculture, de la conservation des ressources naturelles et de la préservation de l’environnement;

Que les dépenses du CGIAR ont atteint 572 millions \$ÉU en 2009, ce qui représente le plus gros investissement consenti pour mobiliser la recherche scientifique au profit des pauvres des zones rurales du monde entier;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 553 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a décidé d'appuyer la proposition du Directeur général de renforcer les relations de l'IICA avec le CGIAR, en établissant un partenariat ayant pour but d'apporter un soutien aux États membres dans la mise au point et l'utilisation de la technologie nécessaire à la réalisation d'une agriculture compétitive, durable et inclusive, et de demander au Directeur général qu'il informe régulièrement les États membres de l'état d'avancement de cette initiative et de ses résultats,

DÉCIDE :

1. D'accueillir favorablement le « Rapport sur la collaboration de l'IICA avec le CGIAR ».
2. D'exhorter les ministres de l'Agriculture des États membres de l'Institut à apporter l'appui nécessaire, dans leurs pays respectifs et dans les mécanismes d'intégration, pour concrétiser, renforcer et élargir les actions conjointes réalisées par l'IICA et le CGIAR aux niveaux national et/ou régional.
3. D'appuyer les efforts déployés par le Directeur général de l'IICA pour consolider le partenariat entre l'IICA et le CGIAR, compte tenu de son importance pour le renforcement de la coopération technique axée sur les États membres.

8/11/12